

Nombre des membres

SEANCE DU 27 MARS 2017

- Afférents au conseil 7
- En exercice 7

- Ayant pris part
à la délibération : 6

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN, Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSAT, Raphaelle DELALANDE, Alain TREMBLAY.

Date de convocation
20 Mars 2017

Absent excusé : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage
10 Avril 2017

Secrétaire de séance: Raphaèle DELALANDE.

ORDRE DU JOUR:

- Vote du budget
2017.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

Le maire propose que soit rajouter 2 points à l'ordre du jour

- ✓ Désignation du candidat pour la CIID.
- ✓ Adhésion à l'ATD.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-007 ADHESION A L'ATD :

Monsieur le Maire présente les différentes missions de l'ATD, il expose que l'objectif de l'Agence Technique départementale sera d'apporter tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale ou tous les membres sont représentés par le Maire ou le président et un conseil d'administration.

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le Conseil Municipal

- ✓ DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale,
- ✓ ADOPTE les statuts de l'Agence Technique Départementale,
- ✓ DESIGNER monsieur le Maire JEAN jacques CARRE pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale.

**DELIBERATION 2017-008 DESIGNATION DU
DELEGUE A LA CIID.**

Vu l'article 1650 A du Code des Impôts disposant que dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il est institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs composé de 11 membres, à savoir le Président de l'EPCI et 10 commissaires,

Vu les articles 1504 et 1505 définissant les compétences de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu le décret n°2009-303 du 18 mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu l'article 1650 A précité du Code Général des Impôts disposant que les commissaires ainsi que leur suppléant en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres,

Vu le décret n°2013-391 du 10 mai 2013 relatif aux modalités de désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le Conseil Municipal:

- DESIGNER comme candidat à la commission intercommunale des impôts directs : **MARTINE CROCHOT.**

DELIBERATION 2017-009 VOTE DU BUDGET.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité comme suit

RECETTES FONCTIONNEMENT	205 173.00
002 SOLDE EXECUTION REPORTE	90884.00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	610.00
73-IMPOTS ET TAXES	109 479.00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 100.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	205 173.00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	90 023.00
012 CHARGES DE PERSONNEL	43 350.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 900.00
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	20 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 600.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 614.00
021 VIREMENT SECTION FONCTIONT	20 000.00
10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 700.00
13 SUBVENTIONS INVESTISSMT	20 600.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500.00
1068 AFFECTATION	10 814.00

DEPENSES INVESTISSEMENT	68 614.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMIL	500.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 301.00

-Compte rendu des commissions

-Réunion PRE-CLECT, le 14 mars 2017, aucun changement dans les revenus de la commune pour le futur.

- Comité Syndical du Syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne le 22 mars 2017, aucune aide possible pour l'éradication de nos chats. La recommandation nous est donnée de contacter les associations « 30 millions d'amis », « fondation Brigitte Bardot » pour obtenir des aides pour identification et stérilisation.

-Conseil communautaire le 23 mars, nous devons définir la communication des documents ou membres du conseil municipal (documents de préparation,... rapports).

- AG Syndicat de bassin du Serein le 27 mars : Vote du budget incluant le financement des calculs pour l'amélioration des inondations du Serein à La Chapelle Vaupelteigne.

- Conseil communautaire jeudi 30 mars pour vote du budget de la CCCVT

Questions diverses.**- Locations presbytère :**

Par courrier reçu le 24 mars les locataires annulent leur premier courrier demandant de quitter le logement. Un bilan financier entre les charges de chauffage et les déplacements véhicules est à la base de cette décision de rester à la Chapelle Vaupelteigne.

- Réfection des trottoirs

La société TPIL nous rencontrera mercredi 29 mars pour un premier devis.

- Maison norme PMR mairie salle des fêtes.

Les équipements nécessaires ont été commandés.

- Reconnaissance en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 1 au 3 juin 2016.

Le sénateur Henri de Raincourt nous communique un courrier reçu du ministre Bruno Le Roux daté du 15 mars 2017, qui confirme notre reconnaissance avec un arrêté du 21 janvier 2017 publié au journal officiel du 3 mars 2017.

-Dégradation d'un caniveau dans le chemin des Grandes vignes.

Notre assureur Groupama nous envoie un document de déclarations amiable, il nous fait remarquer que dans ce genre la situation sans un tiers identifié nous avons une franchise de 800 €

Nous avons identifié des propriétaires environnants qui auraient pu emprunter cette voie ; un courrier de demande de renseignements va leur être adressé.

- Délivrance des cartes nationales d'identité

La délivrance s'effectue maintenant dans des centres équipés pour les relevés biométriques.

- Elections présidentielles

Prévision du bureau de Vote

- Nids de poule

Réception d'une demande de nos besoins.

- Rencontres communales - SCoT - Groupe 1 Chablis

Dans le cadre de la consultation des communes et des conseillers municipaux pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, des rencontres sont organisées dans chaque Communauté de Communes.

La date de rencontre pour notre commune est fixée au lundi 3 avril à 9h à 10h15 à la salle du foyer de Chablis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Jean Jacques CARRE

Ont été délibérés les sujets suivants :

DELIBERATION 2017-007	ADHESION A L'ATD
DELIBERATION 2017-008	DESIGNATION DU DELEGUE A LA CIID
DELIBERATION 2017-009	VOTE DU BUDGET

Ont signés les membres présents :

CARRE JEAN JACQUES		BOUDIN VERONIQUE	
CROCHOT MARTINE		TREMBLAY ALAIN	
DAUVISSAT PHILIPPE		DELALANDE RAPHAELE	
FOYNAT BERNARD	Absent		

